



## LYCEE INTERNATIONAL JEANNE D'ARC

# 40, Avenue de Grande Bretagne 63037 CLERMONT-FERRAND

## **ACCORD-CADRE**

Accord-cadre passé selon une procédure adaptée conformément à l'article R2123-1 du code de la commande publique compte tenu de l'estimation du coût d'acquisition inférieur à 221 000 € H.T.

# FOURNITURE ET LIVRAISON DE YAOURTS FERMIERS OU EQUIVALENTS POUR LE SERVICE RESTAURATION ET HÉBERGEMENT DU LYCÉE JEANNE D'ARC

#### Règlement de la consultation

Le présent document comporte 6 articles développés dans 5 feuillets numérotés de 1 à 5.





# SOMMAIRE

Article 1 - Présentation du marché	3
1.1 - Pouvoir adjudicateur ou "acheteur"	3
1.2 - Objet	3
1.3 - Lot	3
1.4 - Quantités et conditions de livraison	4
Article 2 - Phase de consultation	4
2.1 - Documents fournis aux candidats	4
2.2 - Echantillonnage	4
Article 3 - Sélection du titulaire	4
Article 4 - Pièces contractuelles - autorités compétentes	5
4.1 - Les pièces constitutives du marché	5
4.2 - Autorités Compétentes	5
Article 5 - Présentation des offres et date limite de remise	5
5.1 - Présentation des offres	5
5.2 - Date limite de remise :	5
Article 6 - Droit	5





## Article 1 - Présentation du marché

## 1.1 - Pouvoir adjudicateur ou "acheteur"

Lycée Jeanne D'arc

40, avenue de Grande-Bretagne 63037 CLERMONT-FERRAND

## 1.2 - Objet

Le présent accord-cadre a pour objet la fourniture de yaourts fermiers ou équivalents pour les besoins du service de restauration et d'hébergement du lycée Jeanne d'Arc à Clermont-Ferrand.

Conformément à l'article R2123-1 du code de la commande publique, le présent accord-cadre est passé selon une procédure adaptée compte tenu de l'estimation du coût d'acquisition inférieur à 221 000 euros HT et prend la forme d'un accord-cadre mono-attributaire qui vise à sélectionner un prestataire présentant les capacités suffisantes pour couvrir les besoins.

Le présent marché prend effet à la date de sa notification et est conclu pour une durée d'un an renouvelable par tacite reconduction une fois. À l'issue de la première période, le pouvoir adjudicateur se réserve le droit de ne pas renouveler le marché et s'engage à le dénoncer trois mois avant la date d'anniversaire. La non-reconduction du marché ne peut ouvrir droit au profit du titulaire à aucune indemnité de quelque sorte que ce soit, ni à aucun dédommagement.

En cas de reconduction, le titulaire devra faire part au pouvoir adjudicateur, trois mois avant la fin de validité de l'accord-cadre, de ses tarifs actualisés (variation de prix maximale de 3%) pour la seconde année contractuelle. Conformément à l'article R2112-4 du code de la commande publique, le titulaire du marché ne pourra pas s'opposer à cette reconduction.

#### 1.3 - Lot

L'accord cadre fait l'objet d'un lot unique:

PRODUIT	DESIGNATION	MONTANT MINIMUM TTC	MONTANT MAXIMUM TTC
1.1	Yaourts nature non sucrés		
1.2	Yaourts nature sucrés	20 000	32 000
1.3	Yaourts coulis de fruits		





## 1.4 - Quantités et conditions de livraison

Conformément à l'article R2123-1 du code de la commande publique, l'accord cadre est exécuté au fur et à mesure de l'émission de bons de commande dans les conditions fixées à l'article R2162 du présent code. Les commandes sont passées 1 fois par semaine, le dernier jour de commande étant le vendredi.

## Article 2 - Phase de consultation

#### 2.1 - Documents fournis aux candidats

Le dossier de consultation est constitué du présent règlement de la consultation, du cahier des clauses particulières (CCP), de l'acte d'engagement et du bordereau de prix vierge mis gratuitement à la disposition des candidats sur le site internet: https://mapa.aji-france.com/mapa/marche/82397/show

## 2.2 - Echantillonnage

Les yaourts présentés seront des yaourts dont la date limite de consommation est éloignée dans le temps.

Les échantillons devront être accompagnés de fiches techniques précisant les modalités de fabrication des produits.

Nombre d'échantillons demandés : 5 yaourts nature non sucrés ; 5 yaourts sucrés ; 5 yaourts sur coulis de fruits (plusieurs fruits si possible)

Date et lieu de remise des échantillons :

#### le vendredi 14 juin 2019 à 9h00

LYCEE JEANNE D'ARC 40, Avenue de Grande Bretagne 63037 CLERMONT-FERRAND

Les jours et heures de remise des échantillons sont impératifs. Tout produit livré à une autre date sera refusé et retourné au fournisseur. La dégustation se déroulera sous anonymat.

## **Article 3 - Sélection du titulaire**

L'attribution de l'accord-cadre se fera sur la base des critères hiérarchisés suivants :

- Qualités gustatives (fiches techniques, dossier de présentation, dégustation) :
  55%
- Prix: 40%
- Modalités de livraisons (capacités structurelles et logistiques) : 5%





## Article 4 - Pièces contractuelles - autorités compétentes

## 4.1 - Les pièces constitutives du marché

Le présent Cahier des Clauses Particulières (C.C.P.) avec le règlement de la consultation, dont l'exemplaire original conservé dans les archives de l'établissement fait seul foi ainsi que l'acte d'engagement et son annexe financière.

## 4.2 - Autorités Compétentes

Personne Publique Contractante : Lycée INTERNATIONAL JEANNE D'ARC, 40 Avenue de Grande Bretagne, 63037 Clermont-Ferrand.

Pouvoir adjudicateur : Monsieur le Proviseur du Lycée INTERNATIONAL JEANNE D'ARC.

Comptable assignataire des paiements : Monsieur l'Agent Comptable du Lycée INTERNATIONAL JEANNE D'ARC.

## Article 5 - Présentation des offres et date limite de remise

#### 5.1 - Présentation des offres

La transmission des offres doit être effectuée de façon dématérialisée via la plateforme AJI (plateforme de publication des marchés publics des EPLE https://mapa.aji-france.com/mapa/marche/82397/show

Les offres remises après la date et l'heure limite fixées ci-dessous ne seront pas retenues.

#### 5.2 - Date limite de remise :

La date limite de réception des offres est fixée au vendredi 7 juin 2019 à 12h00.

Pour tout renseignement complémentaire, le candidat peut contacter l'acheteur via la plateforme AJI <a href="https://mapa.aji-france.com/mapa/marche/82397/show">https://mapa.aji-france.com/mapa/marche/82397/show</a>. Pour poser ses questions et déposer son offre dématérialisée, le candidat devra créer un compte fournisseur sur cette plateforme.

### **Article 6 - Droit**

Le titulaire répond à l'égard du Lycée international Jeanne d'Arc de tout manquement aux obligations qui lui incombent en application des règles de droit français.

Les parties tenteront de résoudre à l'amiable tout différend qui pourrait naître à l'occasion de l'interprétation ou de l'exécution du présent accord-cadre et de ses marchés subséquents.

En cas de litige entre les Parties, le Tribunal compétent est le Tribunal Administratif de Clermont-Ferrand.